

un cours de perfectionnement, je l'invite à se rendre en Belgique pour y étudier comment s'y fait la distribution des biens.

Comme le ministre le sait peut-être, pendant de longues années, la Belgique a été en Europe la forteresse de la finance orthodoxe. Je suis convaincu, sur la foi de renseignements autorisés qui me sont venus d'outre-mer, qu'en moins de six mois de sa libération la Belgique s'est prodigieusement rétablie au point de vue économique. Au regard de la situation mondiale, on ne pouvait pas dire qu'elle était dans le marasme. Elle était relativement prospère. Mais elle s'est rétablie principalement à cause d'une nouvelle politique financière et surtout à cause de l'adoption de crédits libres de dette accordés aux consommateurs. Au lieu de faire les fonds de la production de denrées pour l'exportation et au lieu d'exporter,—en conformité du principe "exporte ou meurs" si en vogue dans le monde entier,—les denrées dont sa population a besoin, le gouvernement belge fait en sorte de financer son marché domestique de manière que la population puisse elle-même jouir du fruit de sa capacité de production.

Et pour porter la puissance d'achat de la population au niveau du prix des denrées utilisables, produites et importées, le gouvernement belge verse un dividende national à tous ceux qui, par leur travail, contribuent directement ou indirectement à l'enrichissement de la nation. Des sommes supplémentaires sont accordées relativement aux personnes à charge sans emploi, de même qu'aux pensionnés. Ce régime se fonde sur un principe de simple justice que le gouvernement canadien devrait admettre à mon sens: les salaires et les revenus ordinaires de notre population suffisent à peine aux frais d'existence quotidiens. Ils ne parviennent pas à remplacer le vêtement, les meubles, les habitations et les biens domestiques détruits pendant la guerre.

L'exposé budgétaire a déçu des millions de Canadiens. Les gens qui, pendant les longues années de guerre, ont travaillé si volontiers et si efficacement, ont consenti de si lourds sacrifices, attendaient du Gouvernement un soulagement bien plus prononcé, maintenant que les hostilités ont pris fin.

Je dois admettre que le budget prévoit quelque réduction des impôts. Je félicite le ministre de permettre aux cultivateurs et aux pêcheurs de fonder leur impôt sur le revenu sur une moyenne triennale. A mon avis, les producteurs primaires canadiens intéressés accueilleront ce soulagement avec grande satisfaction.

Les sociétés tireront des avantages importants du nouveau barème des impôts. Voilà une autre mesure qui mérite nos félicitations surtout si elle a pour résultat d'inciter les

producteurs à accélérer la fabrication des biens de consommation au point de répondre à la demande de nos citoyens.

Il y a lieu également de féliciter le ministre de vouloir, comme il l'a dit, reviser et simplifier la loi de l'impôt sur le revenu. Sans le moindre doute, il en coûtera ainsi beaucoup moins pour se conformer aux dispositions fiscales.

La population du Canada est d'avis que l'augmentation des exemptions dans les impôts des particuliers, que le ministre a annoncée dans son budget, est beaucoup moins élevée que celle à laquelle la grande majorité des Canadiens s'attendait cette année. Nous avons tous formulé l'espoir que le Gouvernement allégerait considérablement le terrible fardeau des impôts qui pèse sur la population du Canada et qu'elle porte depuis les premiers mois de la guerre. Nos espoirs ont reçu un rude choc, cependant, quand le ministre a présenté son budget. Les Canadiens ont également reçu un rude coup quand ils ont constaté qu'ils ne pouvaient s'attendre à aucun soulagement cette année; que les avantages ne vaudraient qu'à compter du 1er janvier 1947. On entend des critiques acerbes de tous côtés. Les gens se disent: "L'accroissement des impôts et des prix ont réduit notre véritable revenu à la moitié ou moins de ce qu'il était avant la guerre. Nous espérons que le Gouvernement annoncerait un allègement suffisant de notre fardeau pour nous porter avec enthousiasme à entreprendre la tâche ardue que comportera la production des gros volumes de marchandises et de services requis pour prévenir l'inflation au Canada et aider à empêcher la souffrance dans les pays ravagés par la guerre. Nous avons beaucoup de difficultés à faire face au coût élevé de la vie. Après tous les efforts et les sacrifices que nous avons consentis pour assurer la victoire, nous pensions que le Gouvernement nous exprimerait sa gratitude de cet effort, en allégeant notre fardeau."

Le ministre dit qu'il faut prélever encore de fortes sommes. Si nous en jugeons par les engagements que le Gouvernement a contractés, c'est peut-être vrai. Si le ministre est bien convaincu qu'il a besoin de ce revenu maintenant pour faire face aux engagements du Gouvernement et prévenir l'inflation, il voudra bien me permettre de lui présenter un avis. Il aurait dû répondre à la demande populaire d'un abattement de \$2,000 quant aux revenus des gens mariés et de \$1,200 à l'égard des célibataires, en émettant des obligations fiscales représentant le montant dont l'impôt dépasse les exemptions annoncées par le ministre et jusqu'au montant des abattements réclamés par le peuple. Ces obligations fiscales auraient bien pu être remboursables